

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 22 mai 2014

Etaient présents : tous les membres en exercice sauf :

Excusée : Jacqueline HENRY-LELOUP (procuration à J. Breuil)

Le maire en introduction félicite les conseillers qui ont été élus dans les organismes extérieurs soit : Fernand LOPEZ élu président du Syndicat intercommunal du pays de Quingey, Sarah FAIVRE élue présidente de la communauté de communes du canton de Quingey et Sabine GALIMARD élue au bureau de la communauté de communes du canton de Quingey.

Précision sur les indemnités des adjoints qui ont des fonctions dans une autre structure : elles sont susceptibles d'être revues à l'automne en fonction de la disponibilité des intéressés pour l'exercice effectif des délégations (principe défini, entre les adjoints et le maire, avant les élections dans ces structures).

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Modification du compte rendu de la séance du 16 avril 2014 : 2 points à ajouter :

- « Mme GALIMARD s'est félicitée d'avoir entamé un dialogue avec le maire » en début de compte rendu avant Questions diverses
- « Conformément à la législation concernant la désignation des délégués aux syndicats intercommunaux le maire propose un vote à bulletin secret » en introduction du point *Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey*

Le compte rendu modifié est approuvé à l'unanimité

Ces deux modifications seront signalées dans le prochain bulletin municipal.

Désignation secrétaire de séance : Pascal CART-LAMY est désigné secrétaire de séance

Présentation du compte rendu de la réunion des adjoints et président SIPO du 6 mai 2014

Compte rendu distribué aux conseillers.

Préparation élection européenne : (chaque élu a donné ses disponibilités et le planning des permanences à été établi en conséquence)

Le maire demande aux élus d'être vigilants notamment pour la signature des électeurs de la liste d'émargement et précise qu'une pièce d'identité est obligatoirement présentée, pas d'obligation de la carte électorale, mais conseillée.

Nouveauté : les bulletins blancs seront comptabilisés (sont considérés blanc les enveloppes contenant une feuille vierge sur papier blanc ou une enveloppe vide).

Désignation commission communale des impôts directs (CCID)

Explication sur le rôle de la commission (voir pièce jointe)

Le conseil municipal désigne 12 contribuables titulaires (dont 8 habitants de Quingey, 2 propriétaires de bois forêt, et 2 habitants hors Quingey) et 8 contribuables suppléants (habitants de Quingey) parmi lesquels l'administration des impôts choisira 6 contribuables titulaires et 6 suppléants.

Exonération taxe aménagement sur certaines constructions

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable conformément à l'article 90 de la loi n°2013-1658 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 pour une application dès 2015, comme le précise la loi.

Résiliation, attribution bail logement

Accord du conseil municipal pour la résiliation d'un bail au 3 rue du Gey suite à la demande du locataire et du remboursement de la caution.

Accord pour la location de ce logement à Mr Guyennet Antoine, le montant du loyer sera rediscuté au prochain conseil municipal après vérification du montant autorisé par la loi concernant les logements conventionnés en fonction du nombre de mètre carré.

Augmentation horaire adjoint technique

Accord du conseil municipal pour l'augmentation d'une heure de travail hebdomadaire pour l'adjoint technique afin d'assurer le ménage de la salle culturelle, soit un contrat de 17h25 par semaine.

Désignation jury d'assises

La commune de Quingey procède au tirage au sort de 3 personnes, à partir de liste électorale. Ces personnes doivent avoir plus de 23 ans et ne doivent pas être âgées de plus de 70 ans conformément au code de procédure pénale.

Désignation référent sécurité routière

Pascal CART-LAMY est désigné référent communal de sécurité routière.

Informations sur les budgets 2014 par le maire

Voir tableaux annexes

Principal investissement 2014-2015 : médiathèque, la commission d'ouverture des plis se réunira le 02 juin.

Présentation de la future médiathèque par Pascal Cart-Lamy, adjoint

Présentation du plan de financement, autofinancement de la commune de 28.48 % (voir tableau annexe), hors subvention de l'enveloppe parlementaire (la député) et mobilier (DRAC).

Rappel des démarches déjà effectuées : concours d'architecte, sur 11 réponses 2 cabinets ont été retenus pour élaborer un dossier plus approfondi. Après audition de ces 2 cabinets, le cabinet DONZE avec le bureau d'étude Images et Calcul ont été retenus.

F.D'Amato soulève le problème de la vitesse des véhicules venant d'Arc et Senans, croisement dangereux, par rapport à la visibilité.

J. Breuil, P. Cart-Lamy : des aménagements seront éventuellement à prévoir afin de limiter la vitesse de circulation ; des tests et observations précises seront réaliser en temps voulu avant de définir un aménagement possible (panneau, ralentisseur...).

F. D'Amato : s'interroge sur le devenir de la fresque sur le bâtiment

P. Cart-Lamy explique qu'il est impossible de garder le bâtiment, il sera démoli.

La fresque avait été réalisée en 2011 (financée par un mécénat d'entreprise) alors que la maison n'était pas à vendre et que le projet n'existait pas.

S. Galimard : note une baisse nationale de fréquentation des médiathèques, est-ce bien utile ?

J. Breuil, P. Cart-Lamy, F. Lopez : la fréquentation de la bibliothèque actuelle est l'une des plus importante du département nombre de bénéficiaire/habitant.

L'aspect médiathèque sera développé. Une nouvelle médiathèque développe de façon très importante le nombre d'utilisateur (info DRAC- BDP).

La forte fréquentation des enfants sera facilitée du fait de la proximité de l'école.

Une fois le transfert de la bibliothèque effectué, le pôle santé pourra s'agrandir.

Voir projet scientifique, culturel, éducatif et social approuvé par le syndicat du Pays de Quingey (PSCES) part rapport aux questions posées sur le fonctionnement de la future structure.

F. D'Amato : quel sera le coût pour les usagers ? La gratuité préconisée par la DRAC, pour toutes les nouvelles structures, a été acceptée dans le PSCES.

Un groupe de travail pour le mobilier devra se constituer, les personnes intéressées sont invitées à prévenir le secrétariat. En feront partie déjà les adjoints concernés : S. Faivre, J. Henry-Leloup, P. Cart-Lamy et le président du SIPQ F. Lopez, le directeur du livre à la DRAC, la directrice de la BDP et la bibliothèque de Quingey.

Politique jeunesse du mandat (voir document joint)

Voir document annexe distribué.

S. Faivre propose :

- * le passage du RAM en Relais petite enfance
- * l'agrandissement de la micro crèche
- * Réflexion sur un point de baignade surveillé sur la commune
- * Création d'un city stade

Le conseil municipal valide le principe de ces premières propositions qui seront à nouveaux discutées en conseil municipal et étudiées en commission.

Politique seniors et personnes âgées du mandat (voir document joint)

• **Résidence d'accueil**

Le conseil municipal donne son accord sur le principe d'effectuer une étude de faisabilité pour l'aménagement d'appartements pour personnes âgées en principe (à confirmer) sur le site de l'ancienne maison de retraite. Avec les avantages d'un parc arboré aménagé, une proximité des commerces et du centre bourg, une proximité des services, repas et animations.

• **Maison des seniors**

Accord du conseil municipal pour poursuivre la réflexion.

La maison des seniors s'attache à proposer tant des informations que des activités à votre disposition. Nous souhaitons mettre en relation les gens, rompre la solitude, créer autant que possible des liens intergénérationnels.

C'est un lieu de services : comment préparer sa retraite, le sport, la santé, la nutrition...

Un lieu d'animation, de rendez-vous, lieu d'échanges, d'accompagnement, de mise en relations, de centralisation de l'information, de soutien aux démarches administratives, de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Ce projet se fera en plusieurs étapes :

- Présentation au CCAS
- Réunion avec les partenaires (ADMR, MSA, réseau d'échanges et savoirs, office culturel, médiathèque...)
- Réunion publique des plus de 60 ans
- Mise en œuvre

Questions diverses

- Demande de scolarisation à Besançon : le conseil municipal décide de conserver la règle actuelle, soit autorisation uniquement quand l'enfant doit être scolarisé dans une classe spécialisée, inexistante à Quingey
- Discussion sur les problèmes d'incivilité dans la commune : les mercredi et jeudi après-midi devant la bibliothèque. Des actions pilotées par la mairie sont en cours : avec les assistantes sociales, la

gendarmerie, le principal du collège, le directeur de l'école primaire, ainsi que le service transport du Conseil Général.

- Discussion sur l'info Quingey, nouvelle formule: S. Faivre propose aux conseillers qui le souhaitent de participer à son élaboration. Souhait de F. D'Amato.

Le maire souhaite que les politiques jeunesse et seniors-personnes âgées fassent l'objet d'une discussion approfondie lors d'un prochain conseil municipal.

La prochaine séance du conseil aura donc lieu le mercredi 18 juin 2014 à 20h30.

La séance est levée à 01 h. Le maire s'engage à terminer à l'avenir les réunions du conseil au maximum à 23 heures.